

**44 - Personnes âgées**

**Propositions d'un plan d'actions pour  
l'adaptation des territoires à l'avancée en âge**

**Rapport n° CD/2016/080**

**Service Chef de file :**

L - Mission habitat, aménagement et développement durable

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

La population française vieillit. Cette évolution n'est pas nouvelle, et le processus va s'accroître dans les années à venir et impacter tant les politiques liées à la santé et la dépendance, que celles portant sur logement, le transport, le tourisme, la culture...

Ce défi sociétal et les évolutions réglementaires confortent les Départements dans leur rôle de chef de file de la politique gérontologique. Pour le Département du Bas-Rhin, ils constituent une opportunité d'asseoir son engagement pour le développement et l'adaptation de ses territoires au vieillissement, en affirmant son rôle de développeur d'un « écosystème » du vieillissement, de stimulateur d'expérimentations, de coordination des acteurs et d'appui aux bonnes pratiques.

Il est ainsi proposé un plan d'actions « Silver développement » décliné selon une stratégie transversale à l'ensemble des politiques portées par le Département et centré sur trois enjeux majeurs : adapter les territoires à l'avancée en âge, faire de la démarche un levier d'innovation territoriale et positionner le Département du Bas-Rhin comme chef de file sur le territoire.

**I. Une évolution en âge qui impacte les territoires et le modèle de société**

Le Bas-Rhin, comme tout le territoire français, connaît une véritable « révolution de l'âge ». D'ici **2021**, et selon l'Insee, près d'un Bas-Rhinois sur quatre aura plus de 60 ans, contre un sur six en 1990 (53 400 personnes supplémentaires, soit + 22%). Le Bas-Rhin compterait alors cinq habitants âgés de 60 ans ou plus pour dix habitants de 20 à 59 ans. Ce ratio aura triplé en 30 ans.

**Ainsi, et pour la première fois, les personnes âgées seront plus nombreuses que les enfants** (soit 9 enfants de moins de 20 ans pour 10 personnes âgées).

Plus marquant encore, cette évolution se traduira par l'émergence de plusieurs générations de seniors présentant des besoins et des souhaits différents. La part des 60 à 74 ans va fortement augmenter ainsi que celle des plus de 85 ans, celle des 75 à 84 ans restant stable.

Afin d'appréhender cette évolution, des indicateurs permettent de caractériser les conditions de vie des seniors en 2012 dans le Bas-Rhin :

- **40% des personnes âgées de 75 ans et plus vivaient seules** à leur domicile, dont 74% de femmes,

- **Seuls 7% des ménages entre 60 et 74 ans vivaient en-dessous du seuil de pauvreté** (6,5% pour les 75 ans et plus),
- **9% des personnes âgées de 65 ans et plus vivaient à leur domicile dans un logement social et 74% étaient propriétaires.**

Cette évolution sociétale oblige à dépasser la vision limitative de l'avancée en âge, souvent dramatisée car associée à la perte d'autonomie. Les sexagénaires d'aujourd'hui sont différents de ceux des années 1950. Leurs modes de vie et leurs aspirations n'ont plus grand-chose de commun. Entre la période d'activité professionnelle et la perte d'autonomie, s'est ouverte une nouvelle étape (60 à 75 ans) dite de la génération des « libérés » (retraités actifs, en bonne santé et disposant de temps).

Le défi est d'aborder l'avancée en âge comme **une opportunité** pour le développement des territoires (adaptation de l'environnement, essor culturel ...), pour le développement social (offre de services, mobilisation des partenariats ....) et pour le développement économique du fait des besoins nouveaux (notamment en matière d'innovations technologiques).

## **II. La réforme territoriale et le cadre législatif confirment et renforcent le positionnement des Départements dans le champ de l'avancée en âge**

Dans ce contexte d'évolution sociétale, les Départements doivent s'adapter à deux évolutions législatives majeures avec la loi NOTRe et la loi d'adaptation de la société aux vieillissements (ASV).

- **La loi NOTRe, un partage des compétences entre le Département et la Région**

Aux termes de la loi NOTRe, la Région se voit renforcée en tant que chef de file en matière de développement économique et le rôle du Département comme chef de file en matière de politique gérontologique est confirmé, voire consolidé.

Il est à noter que les Régions se voient confier l'installation et l'animation des comités de filière régionaux dans le cadre du contrat de filière Silver économie, conclu en décembre 2013 et réactivé fin 2015. Ces comités doivent contribuer au développement de la Silver économie sur les territoires avec deux missions essentielles : centraliser les données relatives aux besoins des seniors sur les territoires et structurer l'action des partenaires locaux.

- **La loi ASV, un renforcement de la responsabilité du Département**

S'agissant de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, celle-ci conforte le rôle incontournable des Départements auprès des personnes âgées. Ce texte aborde l'avancée en âge à travers la double dimension du bien vieillir et de la protection des plus vulnérables : anticiper les conséquences du vieillissement de la population et répondre aux attentes des personnes (prévention, habitat adapté, transports, aide aux aidants).

A travers leurs orientations, ces deux lois (re)légitiment le Département comme chef de file de la politique en faveur des personnes âgées et renforcent même cette position en lui conférant de nouvelles responsabilités telle que la présidence de la conférence des financeurs, chargée de coordonner les financements et les actions sur son territoire concernant la prévention et l'aide aux aidants.

### **III. Le Département du Bas-Rhin, leader de la Silver économie dès 2008**

Dès 2008, la Silver Economie a constitué pour le Département du Bas-Rhin un engagement politique volontariste et précurseur fondé sur les préoccupations économiques et d'innovation pour le maintien à domicile des personnes âgées. Ainsi, a été engagée une démarche active à travers 4 actions phares :

- l'appel à projets « TIC&Santé » en 2010 avec pour objectif de faire émerger des projets locaux ou territoriaux : 7 projets lauréats ont permis d'explorer des thèmes variés tels que l'habitat et la domotique, le lien social, la coordination des acteurs intervenant au domicile ou le suivi médical des personnes âgées,
- la mise en place d'un réseau démonstrateurs : les locaux du CEP-CICAT (Centre d'exposition, d'évaluation et de prévention – Centre d'information et conseil en aides techniques), la maison Adhora (Aménagement Domotique Réalisation d'un Habitat Adapté), le Diamantic et l'appartement témoin dans la résidence seniors de Woerth (en cours de réalisation),
- les expositions « Apart'à part » et « Appart autonome'home » permettant aux entreprises partenaires de présenter des équipements innovants pour faciliter le maintien à domicile,
- le dispositif « Innovation pour l'autonomie » : il s'agit d'expérimentations auprès de personnes âgées de solutions numériques de lien social, tels que le projet Déméter (Toshiba Cebea), DIAMS (Serviligne) et Habitat Connect (Vivacoeur).

Cette démarche très innovante ne prenait toutefois pas en compte toute la dimension de l'avancée en âge de la société car centrée essentiellement sur l'économie.

### **IV. Aujourd'hui, il est proposé que le Département s'engage dans une approche qui intègre toutes les dimensions de la révolution en âge au travers du Silver Développement**

Les évolutions sociétales et réglementaires constituent aujourd'hui une opportunité pour le Département de développer une stratégie plus transversale (développement technologique, prévention, développement des territoires, offre résidentielle, culture, tourisme...), en mobilisant ses partenaires locaux et institutionnels. **Il s'agit d'inscrire la question de l'avancée en âge dans tous les aspects des politiques publiques menées en faveur des Bas-Rhinois, avec la double dimension du bien vieillir et de la protection des plus vulnérables.**

Cette stratégie, déclinée à travers la démarche de Silver développement, devra répondre à trois enjeux majeurs :

- adapter les territoires aux évolutions liées à l'avancée en âge,
- faire de la démarche un levier pour l'innovation territoriale,
- asseoir le Département du Bas-Rhin comme chef de file sur le territoire.

L'action conduite devra d'une part, tenir compte de l'émergence de plusieurs profils caractérisant les aînés (les jeunes seniors dynamiques et actifs, les « anciens » âgés de 75 à 84 ans et les « grands aînés ») et d'autre part, **valoriser l'engagement citoyen/ bénévole des seniors.**

Enfin, la question du vieillissement des territoires étant éminemment transversale aux politiques conduites par le Département (volontaristes et réglementaires), la démarche devra relever le défi d'une construction collective et transversale à toutes les thématiques : développement des territoires intégrant toute la dimension économique, parcours résidentiel, action sociale, culture, sport et tourisme, insertion et emploi, gestion des prestations...

**V. Cet engagement se traduirait concrètement par un plan d'actions ambitieux et multidimensionnel pour favoriser l'adaptation des territoires à l'avancée en âge**

● **La politique d'autonomie déployée sur le territoire**

**Le Département est un acteur majeur de proximité** sur l'ensemble de ses compétences et notamment sociales. Les Unités Territoriales d'Action Médico-Sociales constituent un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement identifié par les Bas-Rhinois.

Au regard des enjeux sociétaux liés au vieillissement de la population, le Département a engagé une démarche de structuration de sa politique autonomie en territoire en articulation avec d'une part le Silver développement et d'autre part la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Deux objectifs majeurs peuvent être poursuivis :

- Apporter des réponses individuelles aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap et leur entourage,
- Animer le réseau des partenaires dans une logique de développement social local.

Pour ce faire, il a été engagé une redéfinition du rôle et des missions des différents acteurs internes à la collectivité intervenant autour de la personne (travailleurs sociaux de la Maison de l'autonomie, assistantes polyvalentes de secteur, secrétaires médico-sociales, conseillers territoriaux autonomie, secrétaires assistantes ESPAS, personnels des MAIA) pour apporter une réponse globale et cohérente aux personnes âgées et à leurs familles.

Une offre de prévention déclinée par territoire et incluant la coordination de l'aide aux aidants devra être définie.

Concernant la relation aux partenaires, il est proposé qu'une nouvelle offre de service soit établie, en particulier à destination des Communes, reposant sur la responsabilisation des acteurs et la co-construction, la mobilisation de tous les financements, la mutualisation des ressources et l'innovation.

D'ici la fin de l'année 2016, il est proposé comme objectif que la stratégie de la politique autonomie en territoire soit soumise à l'Assemblée départementale pour validation.

● **Proposition de feuille de route du Silver développement**

Il est proposé que la feuille de route du Silver développement s'articule autour de trois enjeux majeurs, chacun décliné de **manière opérationnelle et dans une forte proximité des personnes et des territoires** :

- *Adapter les territoires aux évolutions liées à l'avancée en âge*

Aider les territoires à développer une **offre de services adaptée** à leurs spécificités pour répondre aux évolutions liées à l'avancée en âge :

Les commissions territoriales seront chargées de définir et valider les actions engagées en territoires.

Ces actions permettront par exemple de lancer avec les partenaires des **expérimentations innovantes** alliant le social, l'économie et la technologie dans les domaines du **tourisme adapté**, de l'animation pour le **maintien du lien social** et la lutte contre l'isolement, de la santé ou encore de l'accompagnement de la précarité...

Elles pourraient également permettre une **diversification de l'offre résidentielle** : accueil familial rénové, EHPAD à domicile, labellisation/adaptation du logement...

Pour permettre la définition d'actions adaptées, il est proposé d'engager le déploiement d'un **observatoire départemental** recensant les chiffres clefs, atouts, besoins des territoires d'actions.

Renforcer l'animation des territoires et la coordination de l'action publique, comme leviers de développement :

Cet axe de travail concerne en premier lieu la coordination des actions territoriales en matière **d'aide aux aidants et de prévention**. Il se décline également par le développement d'actions permettant une culture partagée autour des enjeux du vieillissement des territoires (formation/ information à destination des élus, des partenaires, de l'administration).

- *Faire du Silver Développement un levier d'innovation territoriale*

Il s'agit de déployer un **réseau d'expertise** et de compétence permettant aux porteurs de projets de tester, connaître, évaluer, co-construire, développer des produits innovants.

Un **réseau d'utilisateurs** / expérimentateurs pourra être constitué pour participer, dès l'origine, à la réalisation du projet ou du produit innovant. Il s'agit de s'appuyer sur l'expérience, le transfert des savoirs,

Enfin, la refonte de l'APA doit permettre d'intégrer aux plans d'aide la possibilité de financer les solutions innovantes favorisant le maintien à domicile.

- *Asseoir le Département du Bas-Rhin en tant que chef de file du Silver développement au niveau départemental et comme référence au niveau européen*

Renforcer et animer **les partenariats départementaux et territoriaux** autour des enjeux du Silver développement

Cet axe de travail pourrait se décliner notamment par le lancement des « **Appels à Manifestation d'Intérêt** » à l'échelle d'une ou plusieurs Communautés de communes pour construire la démarche « Territoires Amis des Aînés ».

Développer une **ingénierie de recherche de financement** dans le cadre de partenariats publics/privés

Cette préoccupation est transversale à l'ensemble des politiques conduites par le Département : il s'agit de partenariats innovants à construire avec les acteurs privés afin de bénéficier de l'effet levier de leurs financements. Cet axe de travail pourrait s'alimenter des propositions émergeant des Assises de l'Engagement.

Développer le partage d'expériences et mutualiser les ressources dans le cadre de la configuration de la nouvelle Région et du **partenariat transfrontalier et européen**

Il est proposé que l'objectif de cet axe consiste à fédérer les 10 Départements de la nouvelle Région autour des enjeux du Silver développement afin de mieux cerner toutes les dimensions du sujet et de définir une stratégie partagée.

Il est également proposé d'engager les réflexions et les travaux pour **un partenariat transfrontalier avec l'Allemagne**.

Plus largement, le Département doit être reconnu comme un **acteur actif et innovant à l'échelle européenne**, notamment au sein des sites de références.

**Le projet de la feuille de route est bien entendu évolutif et intégrera d'autres thématiques, notamment en s'appuyant sur les travaux des Assises de l'engagement et d'élaboration du Plan Département d'Insertion.**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission Autonomie et Silver Développement, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental :*

- approuve les orientations stratégiques de la démarche Silver Développement, telles que proposées par l'Exécutif départemental, pour permettre l'adaptation des territoires aux évolutions liées à l'avancée en âge, en faire un levier d'innovation territoriale et asseoir le Département comme chef de file de la thématique sur le territoire ;*
- approuve la feuille de route proposée et décide de lancer le plan d'actions qui décline cette stratégie sur les territoires ;*
- charge son président de mettre en œuvre cette stratégie.*

Strasbourg, le 02/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY